



Projet éducatif

de la commune
d'Yffiniac



MAIRIE
D'YFFINIAC

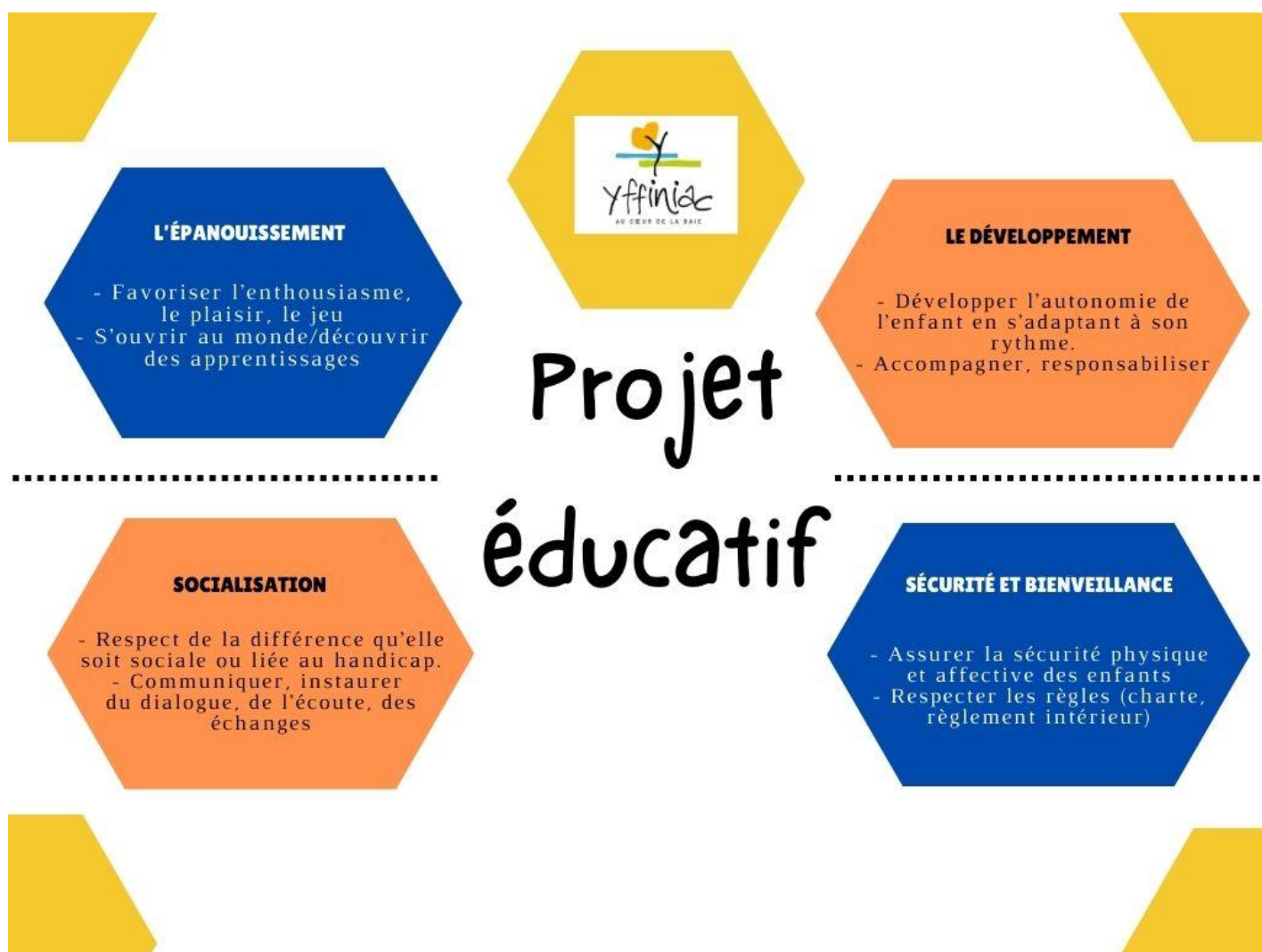
Place de la Mairie
BP 9 22120 Yffiniac
Tél.02 96 72 60 33
www.yffiniac.com

INTRODUCTION

Le projet éducatif a pour vocation de définir et promouvoir une volonté politique éducative et sociale en faveur des enfants et des jeunes de la commune (3 mois - 17 ans et jeunes adultes). Tous les enfants et les jeunes Yffiniacais ont la possibilité de fréquenter les structures des services municipaux indépendamment de leur milieu social, de leur santé ou handicap, de leur sexe, de leur religion ou de leur origine culturelle. Le document proposé est le fruit d'une réflexion menée par le comité consultatif enfance jeunesse composé d'élus, de parents représentants et d'agents de service concernés par le projet. Ledit Comité a validé ce projet le 7 mars 2023.

Une mise à jour du projet éducatif sera réalisée tous les 3 ans.

VALEURS ET INTENTIONS ÉDUCATIVES



Le projet éducatif doit permettre d'orienter le travail de chacun et chacune :

- Il doit susciter la réflexion sur la demande engagée, sur le sens donné à l'action.
- Il doit faciliter la mise en place de projets pédagogiques, de fonctionnement dans la cohérence, le respect des orientations et des valeurs éducatives choisies.
- Il porte l'attention sur les problématiques et les besoins définis des publics.
- Il définit les principales lignes de conduite, les objectifs et orientations éducatives.
- Il permet également, à partir de ces orientations, la mise en place de pratiques différentes et adaptées selon l'âge de l'enfant ou du jeune.

Ce projet éducatif est construit sur la base des réflexions des élus et des acteurs de terrain. Il entend favoriser les relations entre les professionnels, harmoniser leurs pratiques et apporter une cohérence aux actions menées lors des différents temps d'accueil de l'enfant et du jeune.

L'accueil de la petite enfance (2 mois ½ - 4 ans) :

Le multi-accueil, situé au sein de la Maison de la Petite Enfance, est un lieu d'accueil collectif accueillant jusqu'à 30 enfants.

Cet établissement, soumis à l'agrément du Conseil départemental des Côtes d'Armor, veille à la santé, à la sécurité, au bien-être et au développement harmonieux des enfants.

L'équipe, composée de professionnels diplômés de la petite enfance, partage des objectifs et des valeurs éducatives communes afin de fournir un accueil de qualité et veiller à l'épanouissement de chaque enfant, tel que : respecter le rythme de l'enfant, favoriser l'autonomie, favoriser la motricité libre, favoriser l'ouverture sur le monde extérieur, favoriser la socialisation, accompagner les familles dans leur parentalité.

Le multi-accueil soutient également les actions du RPE (Relais Petite Enfance) intercommunal ainsi que le partenariat avec la PMI (permanence d'infirmière puéricultrice, ainsi que des consultations médicales).



Les accueils périscolaires :

Ils s'adressent aux enfants de maternelle et élémentaire pendant les périodes scolaires :

- L'accueil pré et post scolaire (**30 mois au CM2**), La Ruche se situe à l'Espace de Vie dans le centre de la ville.
- L'accueil de loisirs du mercredi (**36 mois au CM2**), est ouvert toute la journée. Il peut se dérouler à la Ruche et à l'accueil de loisirs de la Croix Bertrand. Les taux et normes d'encadrement des accueils périscolaires d'Yffiniac, tous déclarés auprès de la direction départementale de la cohésion sociale (SDJES), sont encadrés par le Code de l'action sociale et des familles.

Les accueils extrascolaires (3-11 ans) :

Ouverts pendant les vacances scolaires sur différents lieux : à « l'accueil de loisirs de la Croix Bertrand » rénové en 2012, avec des espaces dédiés aux enfants (maternelles), à « la Ruche » dans le cœur de la ville (passerelle CM et les CP-CE) et à « Coat Erbeau » en juillet entouré d'un environnement verdoyant.

Les accueils extrascolaires, tous déclarés auprès de la SDJES, sont règlementés par le Code de l'action sociale et des familles. Ces accueils proposent non seulement un mode de garde pour les familles pendant les vacances mais aussi une offre de loisirs.

L'Antrejeunes (11/17 ans) :

Ouverts les mercredis après-midi en période scolaire et toute la journée pendant les vacances, ces accueils ont lieu dans le bâtiment de l'école maternelle rue du Bois Gilbert. C'est un lieu dédié aux préados et adolescents où les loisirs côtoient des orientations pédagogiques comme l'autonomie, la responsabilité, la découverte ... Tout comme les accueils des enfants, les taux et normes d'encadrement sont encadrés par le Code de l'action sociale et des familles.

La Structure Information Jeunesse (SIJ - tous publics) :

Implantée dans le bâtiment avec l'antrejeunes, la structure information jeunesse est un service d'accueil libre, anonyme et gratuit ouvert à tous. Disposant d'un accès internet, la recherche d'informations peut se faire de façon libre ou accompagnée par un animateur informateur.

Toute l'année, un accompagnement sur diverses thématiques (missions argent de poche, fonds d'aide aux jeunes, forum des métiers, babysitting, IJ aggro tour, orientation scolaire, activation du développement vocationnel et personnel...). Ce sont aussi des interventions auprès de la jeunesse (collège de Hillion, écoles primaires, accueil périscolaire et extrascolaire) sur divers sujets comme par exemple le harcèlement, l'estime de soi etc.

La restauration scolaire :

La collectivité s'est engagée depuis 2020 à renforcer l'achat de produits bio, locaux et de qualité mais également de faire plus de « fait maison ».

Le service prend en charge quotidiennement environ 500 repas (écoles, petite enfance et adultes).

Les enfants effectuent la pause méridienne entre 11h45 et 14h.

Deux types de services sont organisés, des repas servis à table au 1^{er} étage pour les enfants de maternelle et de CP et un service en self pour les enfants du CE1 au CM2.

Les principaux objectifs pédagogiques sont les suivants :

- Favoriser la vie en collectivité, le respect, le partage et l'écoute (*ex : Mise en place d'une charte, organiser des temps conviviaux « Noël », « pique-Nique », « repas à thème » etc.*).
- Favoriser la découverte du goût et encourager les enfants aux notions d'équilibre alimentaire et de gaspillage (*ex : Réaliser des menus à thème, élaborer des menus équilibrés avec des produits frais, mettre en place des projets...*).
- Permettre à l'enfant d'être plus autonome (*ex : Service en self, débarrasser et trier son plateau, adapter la quantité dans l'assiette suivant son appétit etc.*).
- Amener l'enfant à se divertir aux travers de différentes animations qui sont proposées sur le temps méridien aux enfants qui le souhaitent (*ex : Activités sportives, manuelles, relaxation...*).

BESOINS/ATTENTES DES ACTEURS DU PROJET EDUCATIF D'YFFINIAC

Les enfants

- sécurité physique et affective
- bienveillance
- cadre accueillant et environnement adapté à chaque besoin
- respect selon l'âge des enfants
- répondre aux besoins des enfants en situation de handicap ou présentant des troubles du comportement
- jeux différents du scolaire
- notion de respect
- disposer d'un cadre et de repères

Les familles

- disposer d'un mode de garde
- accessibilité des tarifs
- besoin de sécurité et de confiance envers les structures d'accueils et leur personnel
- respect des origines culturelles et religieuses
- communication et échanges avec les services communaux
- soutien à l'éveil et à l'éducation
- complémentarité avec le scolaire
- règlements intérieurs des structures d'accueil

Les élus

- respect du cadre réglementaire notamment sur les taux d'encadrement
- maîtrise des coûts
- définir une politique à mettre en oeuvre : choix des priorités
- assurer les moyens de mise en oeuvre de la politique choisie (humains, financiers, techniques)
- offrir un service de qualité qui répond aux besoins des familles à des tarifs abordables

Les professionnels

- disposer d'une ligne de conduite politique pour élaborer les projets pédagogiques des structures
- formations diplômantes et continues
- travailler dans le respect de chacun, en toute confiance et créer du lien entre les acteurs
- être impliqué dans les projets pour se les approprier et en être acteurs
- développer ses compétences
- harmoniser les pratiques professionnelles et entre professionnels
- disposer des moyens d'exercer : humain, financier, matériel.
- veiller aux conditions de travail : temps de travail hebdomadaire notamment pendant les vacances, amplitude journée, coupures, etc
- disposer de temps hors encadrement d'enfants (temps de préparation, analyse de pratiques, réunions d'équipe, etc.)
- travail collaboratif (élus, interservices, écoles, réseaux)
- besoin d'être évalué

LES MOYENS POUR METTRE EN ŒUVRE LE PROJET EDUCATIF D'YFFINIAC

Humains

- Respecter les taux et normes d'encadrement définis par les réglementations en vigueur
- Formation des professionnels (continue, diplômante, etc.)

Matériel

- Locaux adaptés et suffisants
- Véhicules adaptés (au matériel transporté, à l'âge des enfants et à la capacité d'accueil)
- Equipement et matériel pédagogiques adaptés et suffisants (pour les adultes et les enfants)
- Équipement informatique et numérique nécessaire

Financiers

- Budgets de service suffisants
- Possibilité d'investissement
- Partenaires institutionnels (Etat, CAF, MSA, Conseil départemental etc.)

Autres

- Disposer de temps pour réunir les équipes, pour élaborer et rédiger les projets pédagogiques
- Nécessité pour le personnel d'encadrement de prendre leur repas avec les enfants
- Mutualisation avec d'autres structures communales ou extracomunales (médiathèque, ludothèque, associations, réseaux de professionnels, etc.)
- Prévoir des temps de réunions entre professionnels
- Créer des passerelles entre structures d'accueils et avec les écoles
- Disposer d'un règlement intérieur adapté à chaque structure d'accueil
- Évaluer les projets d'activités et pédagogiques

CONCLUSION

Ce projet éducatif enfance jeunesse d'Yffiniac est un document de référence pour tous les acteurs en termes de valeurs et d'objectifs éducatifs.

Il permet aux professionnels d'élaborer le projet pédagogique spécifique à chaque accueil et à chaque direction. Ces derniers vont ensuite directement guider l'action des agents auprès des enfants.

Il propose à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité quelle que soit la structure communale qui l'accueille.

Il organise ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Les familles peuvent consulter le projet éducatif de la commune affiché dans chaque lieu d'accueil ou sur le site internet de la mairie dans la rubrique enfance et jeunesse.

Le projet éducatif sera évalué par :

- ➔ Les bilans des activités et des projets pédagogiques rédigés par les directeurs et responsables des structures d'accueil.
- ➔ La transmission des bilans aux élus pour donner leur avis sur les actions menées.
- ➔ Des questionnaires et des échanges avec les usagers (familles et enfants).
- ➔ Les bilans financiers réalisés par les services de la commune
- ➔ Une réunion annuelle du comité enfance jeunesse et dédiée au suivi du projet

Cette évaluation doit permettre aux élus et aux acteurs de terrain de clarifier et d'ajuster les objectifs du projet, de vérifier les pratiques et d'améliorer les actions.

Si l'école et la famille représentent des lieux privilégiés d'éducation, l'aménagement des « temps libres » de l'enfant et du jeune est tout autant porteur d'enjeux éducatifs. Travailler ensemble, coéduquer permet de créer une synergie fructueuse dont les bénéficiaires sont non seulement les enfants mais aussi les adultes qui s'engagent dans une telle voie.

« Il faut tout un village pour éduquer un enfant » – Proverbe africain